

Etikeko

Fiche d'évaluation

Évaluation réalisée selon le référentiel version 19 de la charte Etikeko et des informations disponibles au 31/12/2025

BWE1923	<p>BWE1923 SMART Enceinte Bluetooth 4.0 Haut-parleur 5W x 2 - 87dB Batterie: 2000mAh Autonomie 10 - 11 heures Plastique - 24 x 7 x 13,6cm Sous boîte cadeau</p>	<p>Score Etikeko</p> <p>D1</p> <p>Valable jusqu'au 01/03/2027</p>
----------------	---	---

Évaluation produit

D

<p>Fréquence d'utilisation MOYEN</p> <p>La fréquence d'utilisation est estimée en fonction de l'usage premier de l'article et non de l'utilisation qui en sera effectivement faite par son détenteur. De par sa fonction, cet article ne sera utilisé que dans certaines circonstances qui restent relativement fréquentes.</p>	<p>Conditionnement unitaire MOYEN</p> <p>Le conditionnement est un emballage qui ne fait pas partie de l'article lui-même et qui a une durée de vie très courte produisant des déchets immédiats. Le conditionnement unitaire de cet article est recyclable.</p>
<p>Durée de vie TRES BON</p> <p>Cet article a une durée de vie supérieure à 12 mois dans des conditions normales d'utilisation.</p>	<p>Fin de vie FAIBLE</p> <p>L'évaluation de la fin de vie du produits tient compte des filières de traitement des "déchets" existantes sur le territoire Français ainsi que de la composition de l'article. Cet article contient des éléments électriques et/ou électroniques ; il devra donc suivre les filières de</p>
<p>Conception FAIBLE</p> <p>Ce produit est fabriqué à partir de matières synthétiques qui ne présentent aucun atout environnemental particulier.</p>	<p>Communication FAIBLE</p> <p>Aucune carte de présentation comportant des informations sur la matière utilisée ou l'énergie sollicitée n'accompagne ce produit. Notre mission pédagogique reste à accomplir.</p>

Évaluation usine

1

Ce fournisseur **ASIATIQUE** a signé notre cahier des charges et s'est engagé à

- Respecter les réglementations Françaises et Européennes :
 - REACH et ROHS
 - 2001/251/CE : ne contient pas de diméthyle fumarate au-delà de 0,001% du poids total de l'article.
 - 2002/61/EEC : les encres utilisées ne contiennent pas de colorants azoïques.
 - 91/338/EEC : les parties plastiques ne contiennent pas de cadmium.
 - 94/27/EC : les parties métalliques ne contiennent pas de Nickel.
- Respecter les conditions de travail de ses employés et les règles définies par l'OIT.